

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24885 3 décembre 1992 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 28 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA CHINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, suite à sa note SCPC/1/92(12), a l'honneur de lui faire connaître qu'il n'y a pas de pétrole, produits pétroliers ou fonds du Gouvernement iraquien ou de ses organismes, sociétés ou représentants qui correspondent aux produits de la vente de pétrole ou de produits pétroliers auxquels s'appliquent les dispositions de la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité sous la juridiction du Gouvernement chinois.